

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/107 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES ACTES DE CANDIDATURE RELATIFS A L'APPEL A PROPOSITIONS « CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT » ET AUTORISANT L'ACCUEIL DE DEUX VOLONTAIRES « SERVICE CIVIQUE » AU SEIN DE LA DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 27 AVRIL 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BUCCHINI Dominique, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, OLIVESI Marie-Thérèse, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CHAUBON Pierre, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, PARIGI Paulu Santu, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TATTI François, TOMASI Petr'Antone.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES avis de la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les actes de candidature relatifs à l'appel à propositions « Centre d'Information Europe Direct ».

ARTICLE 2 :

AUTORISE l'accueil de deux volontaires « Service Civique » au sein de la Direction des Affaires Européennes et Internationales de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 3 :

APPROUVE les modalités d'accueil et de rémunération des deux volontaires du service civique.

ARTICLE 4 :

Décide de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

ORIGINE : BP 2017

PROGRAMME : 5831F

MONTANT DISPONIBLE..... 48 000,00 €

Service civique..... 2 400,00 €

MONTANT AFFECTE 2 400,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU 45 600,00 €

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 avril 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES



Candidature de la Collectivité Territoriale de Corse à l'appel à propositions « Centre d'Information Europe Direct »

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Suite à la cessation d'activité de « la Maison de l'Europe en Corse » et compte tenu de l'importance que revêt cette structure dans son rôle d'information sur l'Union européenne, il apparaît aujourd'hui nécessaire pour la Collectivité Territoriale de Corse d'examiner le devenir de ses missions.

En effet, l'association « la Maison de l'Europe en Corse » avait pour but de contribuer à la diffusion de toute information relative aux programmes communautaires.

Lien entre la société civile et l'Union européenne, la Maison de l'Europe intervenait afin de sensibiliser le grand public aux enjeux européens. C'était un relais de proximité entre les institutions européennes et le citoyen.

Elle disposait du label « Centre d'information Europe Direct » de la Commission européenne qui lui permettait d'obtenir une subvention annuelle de 25 000 €.

On compte actuellement 35 structures de ce type au niveau national. L'association fait également partie du réseau européen EUNET (EUropean Network for Education and Training e.V), qui en 2016, compte 67 membres actifs sur 21 pays d'Europe.

La Maison de l'Europe en Corse a pu bénéficier d'un soutien financier de la Collectivité Territoriale de Corse (soit un financement annuel d'environ 60 000€) mais en l'absence de mobilisation d'autres partenaires, elle a rencontré de nombreuses difficultés pour finaliser son budget de fonctionnement.

Aucun autre organisme n'étant en capacité à ce jour de poursuivre les activités de la maison de l'Europe et compte tenu de l'importance que revêt cette structure dans son rôle d'information sur l'Union européenne, il vous est proposé d'expertiser la possibilité pour la CTC de reprendre les missions de la Maison de l'Europe.

En effet, certains conseils régionaux ont pu acquérir ce label et servir de relais d'information sur l'Union européenne pouvant constituer une mission convergente aux compétences dévolues aux régions notamment dans le domaine de la gestion des fonds européens.

Ainsi, le Conseil Régional de Bourgogne a intégré dans ses services les activités de la Maison de l'Europe et a répondu à l'appel à propositions de la Commission européenne pour obtenir le label « Centre Information EUROPE-DIRECT » et a bénéficié en contrepartie d'une subvention annuelle de 25 000 €.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette labélisation dans l'accomplissement de ses missions de communication et d'information sur l'Union européenne, il est demandé d'autoriser la CTC à candidater au label « Centre d'information Europe Direct ».

Dans le prolongement de la procédure de labélisation qui sera engagée avant la fin de l'exercice 2017 et pour ne pas interrompre les missions de la maison de l'Europe en Corse, il est proposé d'intégrer au sein de la Direction des Affaires Européennes et Internationales de la CTC, les deux services civiques de la Maison de l'Europe en Corse.

Ces deux services civiques poursuivront les missions exercées au sein de la maison de l'Europe, à savoir :

- L'intervention auprès des jeunes insulaires sur les programmes d'échanges européens,
- Les animations auprès des collégiens, lycéens, étudiants sur l'histoire, la culture et la géographie des Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats,
- La création d'outils pédagogiques sur des thèmes européens.
- La réalisation de sondages sur les activités.

Considérant que le calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires au cours des deux prochaines années comporterait deux missions de dix mois, il vous est proposé de les accueillir au sein de la CTC selon les modalités suivantes :

- Installation des volontaires à compter du 2 mai 2017
- Désignation du tuteur volontaire
- Encadrement des missions
- Définition du circuit de formation en concertation avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- Prise en charge par la Collectivité Territoriale de Corse d'une rémunération mensuelle minimum de cent vingt euros (120,00 €) par volontaire soit au total sur les dix mois deux mille quatre cent euros (2 400,00 €).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
Culletività Territoriale di Corsica

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : COOPERATION DECENTRALISEE

EXERCICE : BP 2017

PROGRAMME : 5831F.

Chapitre : 930

Fonction : 044

MONTANT DISPONIBLE : 48 000,00 €

Fonctionnement 2017 :

Service civique..... 2 400,00 €

MONTANT AFFECTE 2 400,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU 45 600,00 €